

## L'équipe

**Cadre supérieur de santé :**

Jean-Luc SICARD (06 82 66 09 39)

**Suppléante au cadre :**

Lucie ROBERT (06.37.79.95.30)

**Infirmière :**

Salomé COUTTE (07.88.23.24.97)

**Aide-soignante :**

Anaïs GROSSO (06.82.58.87.53)

**Educatrice spécialisée :**

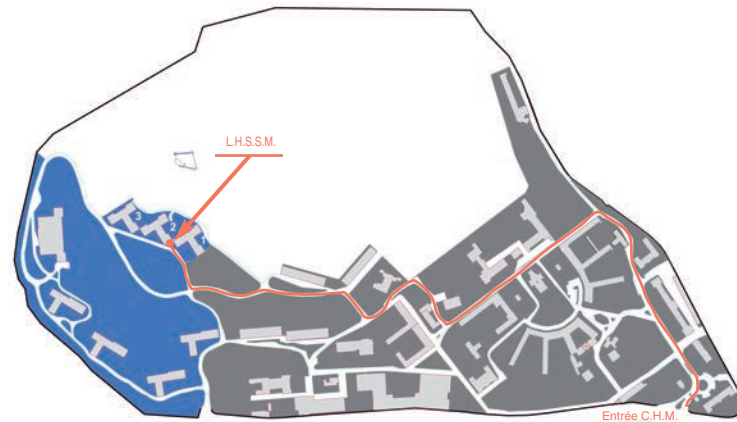
Marion PATRAC (06.74.35.10.14)

**Secrétariat :**

Cécile MANTRANT (04.90.03.70.20)

## Contacts

- 04.90.03.70.20
- Centre hospitalier de Montfavet  
Lits halte soins santé mobiles  
Avenue de la pinède CS 20107  
84918 Avignon Cedex 9
- [equipe.uf0040.paismt@ch-montfavet.fr](mailto:equipe.uf0040.paismt@ch-montfavet.fr)

LITS  
HALTE  
SOINS  
SANTÉ  
MOBILES

Dans l'enceinte de l'établissement,  
suivre la signalisation : LAM/Clairière

**Centre hospitalier de Montfavet  
LHSSM**

Avenue de la Pinède  
CS 20107  
84 918 AVIGNON cedex 9  
Tél. : 04 90 03 70 20  
Site : [www.ch-montfavet.fr](http://www.ch-montfavet.fr)

## Présentation

Les Lits Halte Soins Santé Mobiles du centre hospitalier de Montfavet permettent d'aller à la rencontre de personnes en situation de grande précarité ou personnes très démunies, là où elles vivent, de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement dans une approche « d'aller vers », quelle que soit leur situation administrative.

Cette équipe dispense des soins adaptés, réalisent des bilans de santé, concourent à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accompagnées, proposent un accompagnement global aux besoins des personnes.

Elle a un rôle d'interface avec les acteurs du champ sanitaire, médico-social et social, assure des actions de prévention, de médiation et de prise en charge globale pour favoriser l'orientation des personnes vers les établissements, services et professionnels adaptés.

## Prestations

- Evaluation ponctuelle de l'état de santé somatique et psychique des personnes à l'aide d'une valise de télémedecine.
- Délivrance de premiers soins, appui à l'hospitalisation si nécessaire.
- Conseils en matière de réduction des risques et des dommages pour les personnes usagères de produits psychoactifs, sous réserve d'être formées et d'informer et/ou orienter vers le secteur de l'addictologie pour un accompagnement spécialisé.
- Prise en charge avant recours au système de santé de droit commun ou à un dispositif spécialisé.
- Orientation vers des bilans de santé et suivi ; participation à des programmes de prévention individuelle, vaccinations ou dépistage.
- Identification des besoins ou construction d'actions collectives de prévention-promotion de la santé.
- Identification des besoins en matière d'accompagnement social, d'ouverture des droits.
- Recueil des informations sur le suivi social, aide à la réalisation de demandes d'hébergement ou de logement.

L'équipe peut également assurer un appui ponctuel aux structures d'hébergement d'urgence recevant des personnes ayant des problématiques de santé non prises en charge. Elles peuvent, le cas échéant, y assurer des formations ou des actions de sensibilisation et/ou les orienter vers les organismes compétents.

## Modalités d'interventions

Les LHSS mobiles et les EMSP peuvent intervenir :

- De leur propre initiative, dans un périmètre géographique identifié dans le projet d'établissement ;
- À la demande et en appui aux professionnels de santé de droit commun ;
- À la demande des gestionnaires ou structures accompagnant ou hébergeant des personnes en situation de précarité et du SIAO ;
- Dans le cadre de programmes mis en place par l'Agence Régionale de Santé ou validés par elle, qu'il s'agisse d'interventions programmées (vaccinations, dépistages), en semi-urgence (bilans de santé) ou avec un caractère d'urgence.

Leur périmètre d'intervention est clairement identifiable, défini en lien avec l'ARS et en coordination avec les dispositifs de veille sociale présents sur le même territoire d'intervention.